

Châtillon, Le 20 octobre 2025

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC - LES SABLONS
Jeudi 16 octobre 2025 à 19h30**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SEIZE OCTOBRE À DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES, les membres composant le conseil quartier Division Leclerc - les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de dix et en présence du public, à l'école élémentaire des Sablons, sous la présidence de Mme DORFIAC Élodie, Adjointe, désignée par Madame la Maire de la commune de Châtillon (92320) et Monsieur LAGALLE Maxence, co-président élu par ses pairs, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **3 octobre 2025**.

Présents :

Mme DORFIAC Élodie, co-présidente, 1^{ère} Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), M. LAGALLE Maxence, co-président,

Mme BABONNEAU Carine, M. DORSO André, Mme ÉPINETTE Nathalie, M. FAYE David, M. GENDRONNEAU Laurent, Mme LAFITTE Marie, M. MYSLIWICE François, Mme RAYROLE Béatrice,

Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint aux quartiers et à la Maire de la commune de Châtillon (92320), Conseils de quartier, démocratie locale, laïcité et valeurs républicaines, anciens combattants et cérémonies patriotiques

M. HANAFI Akram, directeur de la relation avec la population, de la vie associative et de la démocratie locale

Invités :

Absents excusés : M. BRÉCARD Éric, Mme DON Dominique, M. GAY Jean-Michel, M. RAABON Matthieu, Mme WIDLOECHER Lorraine,

Absente : Mme HAVARD Sandrine

❖ Ordre du jour

- 1- Accueil des conseillers et du public
- 2- Approbation du procès-verbal du conseil de quartier du 05 juin 2025
- 3- Point sur les actualités municipales
- 4- Points sur les travaux du quartier ces derniers mois
- 5- Bilan 2024 des activités du conseil de quartier
- 6- Questions des conseillers de quartier et tableau de suivi en partage
- 7- Questions du public
- 8- Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.

1- Accueil des conseillers et du public

M. LAGALLE commence par remercier les membres du conseil de quartier et le public présents.

M. LAGALLE rappelle les règles de fonctionnement du conseil de quartier :

- le conseil de quartier constitue un espace de délibérations et de discussions citoyennes, coopératives, à la recherche de l'intérêt général.
- Les règles de fonctionnement reposent sur la participation active de tous, dans un esprit de respect mutuel, sans distinction entre les conseillers.
- L'objectif est de s'exprimer sincèrement, de construire ensemble en recherchant toujours l'intérêt général.

M. LAGALLE souligne que ces valeurs guident les travaux du conseil de quartier.

Il détaille ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

2- Approbation du procès-verbal du conseil de quartier du 05 juin 2025

M. LAGALLE indique que le procès-verbal du 05 juin 2025 a été transmis par mail.

Il est consultable en ligne sur le site de la ville :

<https://www.ville-chatillon.fr/participez/les-conseils-de-quartier/division-leclerc-les-sablons/>

Aucune observation n'est formulée, aucune abstention.

Le vote est unanime. Le procès-verbal est validé et signé par les co-présidents.

3- Point sur les actualités municipales

Mme DORFIAC souligne qu'il n'y a eu qu'une seule question communiquée pour ce conseil. Par conséquent, elle souhaite partager les dernières informations et les moments de convivialités à venir.

Elle indique notamment l'exposition à la Maison des Arts d'Angèle RIGUIDEL qui s'appelle : Déchets Sauvages, du 21 septembre au 14 décembre 2025.

L'exposition « Déchets Sauvages » propose une immersion sensorielle au cœur d'une nature... en plastique. À travers cette installation artistique monumentale, l'artiste, reconnue pour son engagement écologique, recrée des environnements naturels (jungle, forêt, milieu aquatique) entièrement composés de déchets plastiques récupérés.

Bouteilles, pots de yaourt, filets, tuyaux et autres emballages alimentaires deviennent sous ses mains des plantes, des arbres et des créatures extraordinaires, donnant vie à une flore foisonnante mais artificielle. Chaque élément, à taille humaine, interroge le visiteur sur l'omniprésence du plastique dans notre environnement et sur la frontière floue entre le naturel et le synthétique.

L'exposition s'inscrit dans le cadre de la Convention pour la lutte contre les déchets sauvages, en partenariat avec la flotte de nettoiement et divers acteurs locaux engagés pour la protection de l'environnement.

Autour de l'exposition, de nombreux ateliers sont proposés : sensibilisation au tri, recyclage créatif, collecte de déchets abandonnés... Autant d'initiatives pour encourager une réflexion collective sur nos modes de consommation et sur le devenir de nos déchets.

Mme DORFIAC informe que le vendredi 8 novembre 2025 se tiendra une journée d'animation au jardin pédagogique Jeanne Barret sur l'art de la taille et les courges et cucurbitacées.

Situé en contrebas du parc André Malraux, le jardin pédagogique Jeanne Barret permet de découvrir divers aménagements : vignes, ruches, arbre à insectes, composteurs, grand potager et bassin.

Ces animations, gratuites, seront proposées de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, avec la participation d'animateurs « Nature » professionnels.

Il est également souligné que le jardin constitue un lieu très agréable, offrant un panorama remarquable, et qu'il s'agit d'une belle occasion de découvrir cet espace dédié à la nature et à la pédagogie environnementale.

Elle indique que le jardin fermera ses portes après le 15 novembre. Il ne rouvrira qu'au printemps prochain.

Mme DORFIAC souligne que la commune continue de proposer tout au long de l'année des moments de partage et de convivialité, grâce à l'implication des associations et des bénévoles.

Mme DORFIAC signale que depuis maintenant trois ans, la salle de la Folie Desmares se transforme à l'occasion d'Halloween pour accueillir petits et grands, autour d'une soirée festive et costumée. Jeux, décorations effrayantes et animations garantissent un moment convivial pour toute la famille.

Elle indique que la cérémonie du 11 novembre sera marquée cette année encore par la présence de la préparation militaire marine, qui participera au défilé commémoratif en hommage aux combattants de la Grande Guerre et pour tous les Morts pour la France. Il s'agit d'un temps de recueillement et de mémoire partagé par tous.

Le rendez-vous des passionnés de jeux vidéo et de nouvelles technologies revient avec le WeGame, le 29 et 30 novembre. Il s'agit d'un événement dédié à la découverte, au partage et à la compétition amicale autour du jeu vidéo pendant tout un week-end à la fin du mois de novembre.

Comme chaque année, la commune se mobilise pour le Téléthon, le premier week-end de décembre avec le dimanche, un loto est organisé en partenariat avec le Rotary Club.

Enfin, comme l'année dernière, rue de la mairie, se tiendra le marché de Noël.

Mme DORFIAC donne ensuite la parole à M. HANAFI et M. MOUTON afin qu'ils fassent un point sur la saison culturelle.

La saison culturelle 2025-2026 est émaillée de nombreux évènements destinés à valoriser la diversité artistique et culturelle de la commune.

Cette programmation comprend des spectacles, expositions, concerts, conférences et animations répartis tout au long de l'année, mettant à l'honneur aussi bien des artistes locaux que des invités extérieurs.

Il souligne la richesse et la variété de cette nouvelle saison, qui contribuera à renforcer l'attractivité culturelle du territoire :

- 15 novembre, un concert avec le trio Tasis "... Porque sí" : Carmela DELGADO, Emilie ARIDON-KOCIOŁEK et Mathias NAON tissent une complicité profonde à travers des projets où le tango se réinvente sans cesse.
- Week-end « vers les étoiles », 7 et 8 février 2026
- Printemps des poètes « Liberté, force vive déployée », Samedi 28 mars 2026
- Rendez-vous aux jardins : « La vue », samedi 7 et dimanche 8 juin 2026
 - o Ludomédiathèque le 7 juin
 - o Jardin de la Maison des arts le 8 juin
 - o TREUIL DE LA CARRIÈRE AUBOIN Dimanche 8 juin
- Été culturel 2026 :
 - o Exposition de photographies : « Vivant le sacre du corps » d'Isabelle Chapuis, du 4 mai au 4 octobre 2026
 - o Fête de la musique, 21 juin 2026
 - o Maison des arts :
 - Après-midi festive, 21 Juin 2026
 - Jardin ouvert à la Maison des Arts
 - o La Ludomédiathèque dans les parcs, Juillet 2026

Mme DORFIAC précise que l'ensemble de ces évènements est indépendant des élections municipales à venir. Les services municipaux sont invités à anticiper l'organisation logistique de ces manifestations, compte tenu des préparatifs nécessaires à chaque fois (mise en place technique, communication, sécurité, accueil du public, etc.).

Pour terminer, un des évènements marquants du mois de janvier 2026 sera l'ouverture de la Ludomédiathèque.

En effet, Madame la Maire a pu faire une visite de chantier très conséquente la veille de cette séance et la date se confirme avec une ouverture de la ludomédiathèque en début d'année prochaine. Pendant les vacances de Noël, le transport de tous les matériels, de tous les supports de la bibliothèque sera organisé pour que tous les Châtillonnais puissent retrouver leur médiathèque dans son intégralité.

4- Points sur les travaux du quartier ces derniers mois

Mme DORFIAC indique qu'il n'y a pas eu de grands travaux dans le quartier depuis la séance précédente, mais de très beaux aménagements ont été réalisés au parc Malraux, notamment dans la partie haute, au-delà de l'ancienne crèche des Sablons.

Un refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) y a été installé, créant un lieu particulièrement agréable et vivant. On y trouve des haies en pierre sèche construites par les enfants des centres de loisirs, des branchages et divers abris pour la petite faune. Les enfants ont également fabriqué des nichoirs, contribuant ainsi à la richesse de ce refuge LPO situé tout en haut du parc.

Des panneaux d'information sont présents sur le site et, lors des ouvertures du jardin pédagogique, les animateurs proposent régulièrement des activités de sensibilisation et de découverte, centrées sur les oiseaux mais aussi sur l'ensemble de la faune du parc.

Des balançoires ont été installées au parc André Malraux, répondant à une demande de longue date des enfants. Jusqu'à présent, il n'y en avait aucune dans la ville. Parmi elles, une balançoire originale en forme de grand filet permet à plusieurs enfants de jouer ensemble, ce qui est particulièrement apprécié des plus timides ou de ceux qui attendent leur tour.

Ces premières installations rencontrent un vrai succès. D'ailleurs, de nouvelles balançoires seront mises en place le mois prochain au parc Henri Matisse, car ce type d'équipement plaît beaucoup aux familles.

Mme DORFIAC signale que dans un autre secteur du quartier (près du Darling, à l'angle des rues de Fontenay, des Pierrelais, Brossolette et Desforges) se trouvait depuis des années une statue du grand sculpteur Féraud. Cette œuvre, autrefois installée sur la place du Marché, avait été déplacée puis laissée couchée dans une friche.

Souhaitant redonner à cette statue la place qu'elle mérite, la municipalité a décidé de la remettre en valeur. Féraud, artiste de renommée internationale exposé dans de nombreuses grandes villes du monde, est originaire de Bagneux, où il avait également ses ateliers. La statue a donc été installée à l'entrée de la ville, côté Bagneux, symbolisant le lien entre les deux communes.

Initialement, il était envisagé de la placer au centre du rond-point, mais la présence d'une canalisation de géothermie en sous-sol ne le permettait pas. Elle a finalement trouvé sa place juste à côté du restaurant Le Colbert.

Une émouvante cérémonie d'inauguration s'est tenue en juillet, en présence des héritiers de l'artiste, et de représentants de la municipalité de Bagneux. La statue a ainsi retrouvé son socle et toute sa dignité.

Sur la friche, l'installation alternée de trois moutons et cinq chèvres rencontre un grand succès. Il arrive qu'aucun animal ne soit présent : une fois l'herbe entièrement broutée, il faut en effet attendre environ trois semaines pour qu'elle repousse. Les animaux circulent ainsi en alternance entre les sites d'éco-pâturage de Meudon et de Châtillon.

Des travaux de désimperméabilisation ont été engagés dans la cour de l'école des Sablons. L'opération est toutefois complexe, car, comme son nom l'indique, le site repose sur d'anciennes carrières de sable.

L'école étant située sur un coteau, le bitume contribue aujourd'hui à la stabilité du terrain : les interventions ne peuvent donc être que partielles.

Dans l'avant-cour, des affaissements s'étaient produits, provoquant des bosses et des irrégularités au sol. Il fallait sans cesse refaire les marquages pour signaler le danger, et plusieurs personnes trébuchaient. Afin de stabiliser et sécuriser cet espace, la municipalité a installé une grande jardinière à l'entrée. Elle n'est pas encore plantée car la période estivale était trop chaude, mais elle le sera à la fin du mois de novembre. Des arbres y seront plantés pour offrir de l'ombre et un peu de fraîcheur.

Par ailleurs, un banc a été installé : jusqu'à présent, les parents n'avaient aucun endroit pour s'asseoir en attendant leurs enfants, que ce soit sous la pluie ou en plein soleil. Dès le printemps, cette avant-cour deviendra donc un lieu plus agréable et accueillant pour tous.

Mme DORFIAC rappelle qu'il y a trois ans, un projet pédagogique avait été lancé avec les lycéens du lycée Monod. L'établissement a connu d'importants travaux d'agrandissement, et les élèves ne disposent que de très peu d'espace extérieur, la cour étant réduite. À l'étroit, ils

avaient investi le square André Malraux, situé juste en face, mais dans des conditions peu confortables.

Souhaitant se réapproprier ce lieu, ils ont participé à un projet pédagogique en collaboration avec les équipes des parcs et jardins de la ville. Ensemble, ils ont imaginé et dessiné le square tel qu'ils rêvaient de l'aménager. Contre toute attente, leur souhait principal était de créer un potager, accompagné de bancs et d'espaces conviviaux pour s'asseoir et se retrouver.

Les travaux ont ensuite été réalisés avec leur participation, et aujourd'hui, le projet se poursuit en toute autonomie. Les lycéens, encadrés par leurs professeurs, le gardien et un ancien élève devenu animateur nature, préparent désormais l'aménagement de la seconde partie du square. Ils vont y construire du mobilier (tables de pique-nique, grandes assises, etc.) qu'ils ont eux-mêmes conçus. Ce nouveau volet du projet débute cette année.

Mme DORFIAC rappelle que la nouvelle école Jean Jaurès a ouvert ses portes le 29 août dernier. L'ancienne école, une petite maternelle, présentait d'importants problèmes d'infiltration et d'humidité ; le bâtiment, en fin de vie, ne répondait plus aux besoins actuels. La nouvelle école, située un peu plus loin sur la rue Jean Jaurès, a été livrée dans les temps. Elle accueille désormais les enfants dans un bâtiment moderne, à très haute qualité environnementale, offrant un cadre particulièrement agréable avec une véritable cour « oasis » urbaine pour les élèves.

La rue elle-même constitue un projet emblématique, cher à la municipalité, qui souhaite poursuivre cette démarche dans un éventuel second mandat. Il s'agit d'une "rue aux enfants", rendue piétonne pour garantir un environnement apaisé et sécurisé. Les riverains peuvent y accéder grâce à une borne, mais le reste du temps, la rue est réservée aux piétons. L'ambiance y est transformée : autrefois utilisée comme itinéraire de délestage, elle est devenue un espace de vie calme et convivial. Les enfants s'y rendent à pied ou en trottinette, profitant pleinement de cet environnement apaisé.

Mme DORFIAC souligne qu'une démarche similaire existe déjà rue Gambetta, où la circulation est fermée aux heures d'entrée et de sortie des classes, mais estime que le modèle de la rue Jean Jaurès va plus loin et pourrait servir d'exemple : construire une ville à hauteur d'enfant, où les "rues aux écoles" redonnent toute leur place aux plus jeunes dans l'espace public.

Mme DORFIAC souligne que la municipalité a enfin obtenu gain de cause : comme cela avait été annoncé lors du dernier conseil, le Conseil départemental est intervenu la semaine suivante pour installer deux dos-d'âne au milieu de la piste cyclable. Ce n'est pas une solution parfaite, mais cela permet de ralentir les cyclistes. Les marquages et la signalétique ont également été renforcés. Mme DORFIAC estime toutefois qu'il serait possible d'aller encore plus loin, rappelant que chaque aménagement est un véritable combat à obtenir.

- Un conseiller de quartier indique que ces aménagements ont eu un effet positif au début, durant les premières semaines, mais que celui-ci s'est estompé. En effet, certains cyclistes utilisent désormais les dos-d'âne comme tremplins, ce qui annule leur effet dissuasif. Il s'interroge également sur l'absence de marquage au croisement avec la circulation automobile, afin d'obliger les vélos à ralentir ou s'arrêter pour laisser passer les voitures.

Il regrette par ailleurs que, bien que le Conseil départemental gère une partie importante de la voirie, la concertation ait été insuffisante : il a fallu près d'un an avant qu'une visite de terrain ait lieu, et les préconisations des riverains et de la municipalité n'ont que partiellement été prises en compte.

Si la hausse du nombre de cyclistes est un signe encourageant, il souligne que cette tendance risque de s'amplifier, alors que la sécurité reste insuffisante sur ce tronçon. Selon lui, la responsabilité du Département est clairement engagée en cas d'accident, compte tenu des risques persistants liés à la vitesse des cyclistes.

- Un conseiller de quartier souligne que, malgré les efforts du Département, le carrefour giratoire Charles-de-Gaulle reste aujourd'hui très problématique, qualifié de véritable « jungle ». La jonction entre les pistes cyclables montantes et descendantes s'effectue mal, voire de manière aléatoire, ce qui génère des situations dangereuses.
Il n'est pas rare d'y observer des trajectoires croisées entre cyclistes, piétons et véhicules. Ce carrefour giratoire demeure donc un point noir majeur de la circulation à Châtillon, tout comme deux autres zones sensibles : le secteur du métro et la station de tramway du Centre-ville (anciennement Igloo). Il suggère qu'un rafraîchissement de la signalétique au sol pourrait déjà améliorer la visibilité, notamment pour les usagers sortant du tramway.
Pour le carrefour giratoire, l'enjeu principal à long terme reste la mise en place d'un véritable aménagement cyclable. La municipalité, en collaboration avec le collectif vélo, a déjà proposé plusieurs plans techniques, notamment inspirés du modèle des « ronds-points » à la hollandaise.
 - Mme DORFIAC explique que la situation est aujourd'hui bloquée : un bras de fer est engagé avec le Département, qui refuse même de lancer les études préalables. Pour lui, ce secteur ne constitue pas un point noir prioritaire, d'autres axes du réseau départemental étant jugés plus urgents. Pourtant, cet axe est stratégique et ne concerne pas uniquement Châtillon, mais aussi les communes voisines, notamment Clamart, qui soutient pleinement la démarche.
 - Mme Dorfiac précise que, malgré ces difficultés, la municipalité reste déterminée à obtenir gain de cause. Pour l'instant, rien n'est engagé côté Département, mais le travail se poursuit localement avec les associations.
 - À moyen terme, un aménagement paysager est prévu sur le carrefour giratoire, dans une logique de déminéralisation partielle. L'objectif est de ramener un peu de verdure dans cet espace très minéral, sans pour autant nuire à la visibilité du tramway. Il n'est donc pas envisageable d'y planter des arbres, mais plutôt d'installer des massifs bas et des jardinières, formant une couronne verte.
Ce projet, prudent et adapté au contexte géologique local (le sous-sol étant constitué de schiste et d'anciennes carrières), pourrait être considéré pour le futur.
 - À court terme, en revanche, le Département a réagi rapidement à la suite d'un grave accident survenu entre une voiture et le tramway, la voiture ayant brûlé un feu. Des contrôles intensifs ont ensuite été menés pendant une semaine, révélant que de nombreux conducteurs ne respectaient pas les feux du tramway, souvent en invoquant un manque de visibilité.
Cet accident a entraîné la tenue d'une réunion de crise réunissant le Département, Île-de-France Mobilités et la ville, afin d'améliorer la signalétique et la sécurité autour du carrefour giratoire.
- Un conseiller de quartier indique qu'au niveau du carrefour en face de l'Intermarché, les feux passent au rouge alors qu'aucun tramway n'est présent.
En descendant vers le métro, il a alerté le personnel de la RATP.

Il explique que lorsqu'un incident affecte la signalisation du tram, les feux se déclenchent automatiquement pour sécuriser le réseau. Pendant la période de Covid ou lors des chutes de neige, les feux étaient même en fonctionnement continu.

Le problème est complexe à résoudre, car il y a un réel risque que certains automobilistes franchissent les feux au rouge, par confusion ou par impatience.

- Un conseiller de quartier ajoute qu'au niveau de la Division Leclerc, en direction du lycée, la zone est dangereuse pour les cyclistes notamment lors de la sortie des passagers du tramway.

Cette zone comporte un immeuble avec maison et voiture, donnant accès à une voie privée qui permet de rejoindre la voie sur Clamart, mais aucune signalisation n'est présente sur ce tronçon.

C'est un point noir qui nécessiterait l'installation de damiers au sol, pour indiquer clairement qu'il s'agit d'une zone de rencontre, avec un marquage au sol visible.

Le matin, le passage est particulièrement fréquenté par des vagues de lycéens. À titre de comparaison, à Malakoff, une zone similaire dispose déjà d'un marquage sécurisé en damier, au sol.

- Une conseillère de quartier indique qu'au niveau de la barrière de la coulée verte en face d'Orange Garden, les cyclistes circulent à grande vitesse, mettant en danger les piétons. Les barrières sont trop espacées, ce qui fait que les cyclistes n'ont pas besoin de ralentir pour passer.

- Un conseiller de quartier indique qu'un plateau surélevé a été réalisé sur l'avenue de la République.

Il suggère toutefois d'installer un coussin berlinois, car les balisettes actuelles sont souvent arrachées par les bus, alors qu'un coussin obligerait les véhicules à ralentir davantage.

- Un conseiller de quartier rappelle qu'il y a deux points dangereux pour les piétons autour du tramway : en descendant à Division Leclerc pour aller au lycée, mais aussi de l'autre côté, vers le quartier résidentiel.

Le passage piéton reste risqué, même avec le feu clignotant, car les voitures ne respectent pas toujours la priorité aux piétons.

Une fois ce passage franchi, le problème se déplace vers le carrefour de l'avenue de la Division Leclerc, devant le petit parking de l'IRSN. Les bus venant de Clamart tournent alors que le feu piéton est vert, ce qui crée des situations très dangereuses. Les conducteurs semblent considérer qu'ils "rentrent chez eux" en rejoignant le dépôt de bus, ce qui les poussent à rouler vite et à prendre des risques.

La visibilité est souvent réduite par des bus stationnés à droite, rendant le passage encore plus dangereux.

Le conseiller suggère qu'une signalisation lumineuse ou clignotante spécifique pour avertir les conducteurs de bus, pourrait améliorer la sécurité à cet endroit très fréquenté par les piétons.

- M. MOUTON précise qu'il s'agit d'un vrai sujet de sécurité : ces problèmes seront à nouveau remontés à M. SEIGNEURIN, l'interlocuteur de la commune au centre de bus de Fontenay-aux-Roses.
- M. HANAFI insiste sur la nécessité de mettre en place des aménagements concrets pour améliorer la situation car même si les chauffeurs de bus sont

régulièrement rappelés à l'ordre et verbalisés en cas de dépassement de vitesse, avec contrôles et amendes, des mesures disciplinaires pourraient également être envisagées pour renforcer la sécurité. M. HANAFI se chargera de transmettre ces informations à M. SEIGNEURIN.

- Un conseiller de quartier signale que sur la partie basse de l'avenue de la Division-Leclerc, il y a un problème d'élagage des arbres qui n'a pas été traité depuis environ 15 ans. Quatre platanes touchent la façade d'une maison (n°12) et leurs feuilles frottent contre le bâtiment.

Les tentatives d'élagage récentes n'ont pas résolu le problème : il y a trois semaines environ, seulement trois branches ont été coupées, et pas celles qui posaient réellement problème. Les branches continuent de toucher la façade, et le manque d'éclairage rend la zone dangereuse pour les piétons.

- o Mme DORFIAC indique que le prestataire de Vallée Sud Grand Paris (VSGP) doit intervenir pour vérifier les éclairages et l'état des branches, ainsi que procéder au remplacement des candélabres tombés. À noter que deux personnes sont tombées en deux semaines sur ce trottoir très fréquenté et mal éclairé.

La municipalité est en contact avec VSGP pour résoudre ce problème, qui concerne à la fois la sécurité et l'entretien des arbres.

- Un conseiller de quartier indique qu'il y a toujours un problème d'éclairage devant le jardin partagé. Habitant le quartier depuis 25 ans, il rappelle que l'élagage se faisait tous les deux ans, ce qui permettait d'éclairer correctement rues et places (par exemple la place de la Fontaine ou la rue de la Mairie). Aujourd'hui, les arbres ont tellement poussé que les lampadaires sont quasiment masqués, rendant la zone dangereuse pour les piétons.

Un courrier devait être envoyé à ce sujet ; sait-on s'il a été effectivement transmis ?

- o Mme DORFIAC précise que le problème principal vient de la croissance des arbres, qui empêche désormais la lumière des candélabres d'éclairer correctement la zone. Pour résoudre cela, il faudrait soit changer les lampadaires pour des modèles plus hauts, soit procéder à un élagage régulier, comme c'était le cas auparavant.

Il existe une option pour signaler ces problèmes via l'application "Mon Châtillon" sur le portail du territoire, mais la situation actuelle reste préoccupante.

Sur le plan de l'entretien, des diagnostics phytosanitaires sont réalisés presque chaque année par le département, et des interventions sévères sur certains arbres ont eu lieu après contre-expertise, notamment sur la Division-Leclerc où deux arbres ont été fortement taillés. Les services départementaux fournissent des courriers précis avec les numéros des arbres concernés, ce qui permet de suivre leur état.

En résumé, le problème persiste et nécessite soit un élargissement des interventions d'élagage, soit l'adaptation des candélabres pour restaurer un éclairage suffisant notamment avec des puissances équipées de LEDs.

- Une conseillère de quartier demande si la crèche des Sablons a fermé.
 - o Mme DORFIAC précise que cette crèche était répartie sur deux niveaux et les locaux n'étaient pas adaptés à une activité de petite enfance dès le départ. Cela

- posait des problèmes de sécurité et de confort, tant pour les enfants que pour le personnel.
- La fermeture s'est faite en accord avec le personnel et les parents. Tous les enfants ont été repositionnés dans d'autres structures, et le personnel ainsi que les berceaux ont également été réaffectés sur d'autres crèches.
Aujourd'hui, les locaux sont vides, et la municipalité réfléchit à leur reconversion pour un usage public plus cohérent. Aucun berceau n'a été supprimé ; tout a été réorganisé et repositionné.
En résumé, la fermeture était motivée par l'inadaptation des locaux et des problèmes de sécurité, et toutes les solutions ont été trouvées pour assurer la continuité du service et le bien-être des enfants et du personnel qui ont été répartis sur d'autres structures de la ville.

5- Bilan 2024 des activités du conseil de quartier

M. MOUTON aborde le sujet du bilan 2024 des activités du conseil de quartier Division Leclerc – Les Sablons.

En effet, il rappelle que le règlement intérieur de fonctionnement des conseils de quartier de la ville prévoit une présentation annuelle en conseil municipal du rapport consolidé pour les cinq conseils de quartier.

Dans ce rapport, sont indiqués l'historique de la création, les dates des séances et les points inscrits aux ordres du jour ainsi que ceux ajoutés au cours des différentes séances.

M. MOUTON sollicite l'approbation des conseillers de quartier afin qu'il puisse le présenter à la séance du Conseil municipal de décembre.

Il est précisé que, lors de cette même séance, M. GAZO, conseiller municipal d'opposition et président de l'Observatoire de la démocratie participative, présentera une synthèse des débats menés au sein de cet Observatoire au cours de l'année.

M. MOUTON demande s'il y a des commentaires concernant ce rapport.

Un conseiller de quartier indique que le conseil de quartier n'a pas été installé à la Folie Desmares mais dans la salle habituelle de l'école des Sablons.

De plus, le tableau de partage est sous l'outil logiciel SharePoint.

En prenant en compte ces modifications, les conseillers de quartier valident ce rapport 2024 à l'unanimité.

Le co-président du conseil de quartier informe les membres de son impossibilité d'assister à la réunion du Conseil Local et Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), prévue le vendredi 7 novembre à 9h30 à l'Espace Maison Blanche.

Il sollicite qu'un conseiller de quartier puisse le remplacer et représenter le conseil de quartier lors de cette réunion.

M. MOUTON précise qu'il conviendra de faire signer un engagement de confidentialité au conseiller de quartier volontaire, conformément aux exigences du CLSPD, certaines informations communiquées (notamment par le préfet, le procureur ou le président du Tribunal) portant sur des affaires criminelles en cours et ne pouvant être diffusées à l'extérieur. Aucun conseiller de quartier présent ne s'est porté volontaire lors de la séance.

Les membres absents seront contactés afin de leur proposer de représenter le co-président à cette réunion.

6- Questions des conseillers de quartier et tableau de suivi en partage

De nombreuses questions ont été posées en cours de séance.

Un conseiller de quartier interroge sur l'existence d'un diagnostic de sécurité concernant la passerelle.

- Mme DORFIAC précise que la passerelle, construite en 2014, avait été fermée lors des travaux d'installation du tramway, puis réouverte depuis. Elle indique qu'elle devrait faire l'objet de vérifications régulières.
Elle rappelle également que la passerelle relève de la responsabilité de la commune, tandis que l'éclairage dépend du département.

Un conseiller de quartier demande si les panneaux affichant les anciens horaires d'ouverture de la passerelle et de son accès ont été retirés.

- Mme DORFIAC répond que cela n'a pas encore été fait. Elle précise que les horaires indiqués sont désormais incorrects, mais que cela devrait être fait même si cela prend plus de temps que prévu initialement.

7- Questions du public

Quatre personnes présentes.

Une personne présente signale que les éclairages de la passerelle n'ont jamais fonctionné.

- Mme DORFIAC précise avoir déjà signalé la présence de blocs d'éclairage semi-enterrés, destinés à éclairer le talus sur toute sa longueur, mais constate qu'ils n'ont jamais été mis en service.
Elle indique que les installations sont en place et que les câbles sont visibles, mais exprime son exaspération face à l'absence de réponse du département, malgré de nombreuses relances.

Il est signalé que, de manière générale, l'état du bois de la passerelle se dégrade progressivement.

- Mme DORFIAC précise que l'entretien régulier est assuré.
Elle indique qu'une intervention a déjà été réalisée pour redresser les lattes métalliques tordues, signalées précédemment lors d'une séance du conseil de quartier.
Les équipes municipales interviennent dès qu'un problème est signalé, notamment concernant le revêtement de la passerelle.

8- Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.

M. MOUTON propose une dernière séance du conseil de quartier début 2026 avec la particularité que depuis le mois de septembre 2025, la période pré-électorale contraint

l'exercice : l'équipe municipale actuelle ne doit pas présenter de projets afin d'être équitable vis-à-vis des autres candidats à l'élection municipale du mois de mars 2026.

Il indique que lors de cette dernière séance du conseil de quartier, le travail portera sur la validation du bilan 2025 avec les points d'urgence et de sécurité à partager avec la police municipale.

Il souligne que cette séance se déroulera à huis clos, le public ne sera pas convié à cette réunion.

La date du prochain conseil est fixée au **jeudi 05 février 2026 à 19h30 dans salle mariages et sera suivi d'un moment convivial.**

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 20h47

L'Adjointe à la Maire

Le Co-président

DORFIAC Elodie

LAGALLE Maxence